

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Présidée par Clarisse DULUC, Maire d'Orval

Le jeudi 30 septembre 2021 à 19 h 30

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à 19 heures 30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre socioculturel conformément au décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Françoise GONNET, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSET, Jean-François NARDI, Emmanuel RICHALET.

Absents : Messieurs Jérôme BREGEARD qui a donné pouvoir à Madame Françoise GONNET et Fernand BORDERIEUX qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-François NARDI ; Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN

Secrétaire : Madame Julie GIRAUDON

Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures 30, et procède à l'appel des conseillers.

1° APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le Conseil municipal approuve avec 15 voix POUR, et 4 voix CONTRE (Madame Françoise GONNET et le pouvoir de Monsieur Jérôme BREGEARD, Monsieur Jean-François NARDI et le pouvoir de Monsieur BORDERIEUX), le procès-verbal de la séance du 16 juin 2021.

2° DEL 2021- 39 : CREATION DES POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE ET ATSEM PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Compte tenu des conditions remplies d'avancement de grade, de sa proposition et de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher, **A l'unanimité**, le conseil municipal décide

*d'ouvrir à compter du 1^{er} octobre 2021 :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments scolaires et pour le service de restauration.
- 1 poste d'ATSEM principale 1^{ère} classe

*De mettre à jour le tableau des effectifs au 1/10/2021

3° DEL 2021- 40 : CREATION DE POSTE EN CONTRAT AIDE ET AVENANT AU CONTRAT

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du plan de relance, l'Etat a assoupli les conditions de financement des contrats aidés. Les collectivités peuvent ainsi bénéficier de contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) avec une prise en charge de 80 % du SMIC pour un contrat de 20h ou 30h par semaine. Des profils sont proposés par la Mission Locale ou Pôle Emploi. Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le conseil municipal **DECIDE** la création d'un poste supplémentaire en contrat aidé pour les services techniques (espaces verts, entretien de bâtiments et de matériel) sur la base de 30h avec une période initiale de 12 mois, et **AUTORISE** Madame le Maire à signer un avenant pour passer à 30 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2021 un contrat créé sur la base de 20 heures.

4° DEL 2021- 41 : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

A l'unanimité, les membres du conseil municipal **VALIDENT** et **VOTENT** les décisions modificatives budgétaires :

Décision modificative 2: inscription des crédits nécessaires pour les contrats aidés

Dépenses

Article 64161 : + 13 860 €

Article 64161 : + 5 380 €

Article 6188 : - 5 380 €

Recettes

Article 74711 : +13 860 €

Décision modificative 3: régularisation des écritures d'amortissements liés aux fonds de concours de la route de Lignières et aux frais d'études des travaux de la mairie

Dépenses de fonctionnement, compte 6811-042 : + 17 990,53 €. ;

Recettes d'investissement, compte 28041412-040 : + 16 695,83 €. ;

Recettes d'investissement, compte 28051-040 : + 1 294,70 €. ;

Dépenses de fonctionnement, chapitre 023, et recettes d'investissement, chapitre 021 : - 17 990,53 €.

Section Investissement : article 21311-041 en dépenses + 22 851€96

article 2031-041 en recettes + 22 851€96

Écritures pour provisions sur charges (créances non recouvrées)

Section Fonctionnement : article 6817 en dépenses + 4 810 €

article 6188 en dépenses – 4 810 €

5° DEL 2021- 42 : ADHESION DE LA COMMUNE AU SDE 18

La Communauté de Communes Cœur de France a dû délibérer pour définir clairement les points d'intérêt communautaire et pour le transfert de la compétence éclairage public pour les points qui ne sont pas d'intérêt communautaire.

Les équipements concernés par le transfert de compétence sont l'éclairage des voiries, des cheminements piétonniers, des parcs publics, les éclairages de mise en valeur des monuments publics, visibles de l'extérieur. Cette adhésion permettra également au SDE de pouvoir établir des devis pour les besoins de la collectivité en éclairage public.

Avec 17 voix POUR, et 2 ABSTENTIONS (Monsieur Jean-François NARDI et le pouvoir de Monsieur Fernand BORDERIEUX), le conseil municipal **DECIDE**

-de transférer au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher la compétence éclairage public pour les équipements ne relevant pas de l'intérêt communautaire, selon la formule complète, comprenant les travaux sur le réseau et la maintenance à compter du 1^{er} novembre 2021,

- de verser au syndicat la contribution de maintenance annuelle calculée selon le nombre de lanternes et de projecteurs au prorata de la date de transfert.

6° DEL 2021- 43 : CONVENTION pour l'instruction des autorisations de droit des sols

Madame le Maire rappelle que le 18 novembre 2020 le conseil municipal avait délibéré pour l'autoriser à signer la convention avec la ville de Saint-Amand-Montrond pour l'instruction des autorisations du droit des sols, pour 1 an. Une réactualisation tarifaire de cette convention à hauteur de 10 % aura lieu tous les ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **avec 18 voix POUR et 1 ABSTENTION** (Monsieur Jean-Marc LEMMET) , **AUTORISE** Madame le Maire à renouveler la convention avec la ville de Saint-Amand-Montrond pour l'instruction des autorisations du droit des sols, pour 4 ans.

7° DEL 2021- 44 : CONVENTION avec l'ETAT pour le plan de relance « socle numérique écoles élémentaires (informatique) »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec l'Etat pour le plan de relance « socle numérique écoles élémentaires » (subvention estimée à 11 004€ pour une dépense de 15 720€ d'équipement informatique)

8° DEL 2021- 45 : CONVENTION pour le contrôle et la maintenance des poteaux incendie

Madame le Maire rappelle que le règlement de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) prévoit que le Maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau, et doit définir par arrêté la mise en œuvre sur le ressort de son territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec Véolia pour assurer le contrôle et la maintenance des poteaux incendie. Le tarif est de 45 € HT par prise d'incendie visitée soit pour Orval 1395 € HT (31 points à visiter).

9° DEL 2021- 46 : ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE POUR LE SYNDICAT DU PAYS BERRY SAINT AMANDS

Siégeant à ce syndicat en tant que conseillère départementale, Madame le Maire ne peut plus représenter la commune à ce syndicat et invite donc à faire procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire pour représenter la commune au syndicat du Pays Berry St Amands.

Madame MATHIOT, actuellement déléguée suppléante au Pays Berry St Amands, est candidate en tant que délégué titulaire, et de ce fait Monsieur LERIQUE se propose en tant que délégué suppléant. Après un vote à bulletin secret, Madame Marie-Ange est élue déléguée titulaire (avec 15 voix et 4 bulletins blancs) et Monsieur Didier LERIQUE délégué suppléant (avec 15 voix et 4 bulletins blancs) .

10° DEL 2021- 47: REMBOURSEMENT DE TICKETS DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité**, de rembourser à une famille qui a déménagé des tickets du service de restauration scolaire pour une valeur de 16 €.

11° DEL 2021- 48 : ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 30 € (dividendes HLM)

12° DEL 2021- 49 : DEMANDE D'AUTORISATION DE VENTE DE LOGEMENTS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité, AUTORISE** la SA France Loire à vendre un logement HLM, situé 14 impasse des Rosiers et un logement HLM, situé 8 impasse des Bouleaux, aux prix indiqués de 95 000 €.

13° DEL 2021- 50 : LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de construction d'un nouveau centre de loisirs est actuellement à l'étape de programmation, et a fait l'objet d'une réunion des commissions «affaires scolaires enfance jeunesse », « travaux », « appel d'offres » et du COPIL composé de membres du CCAS. Le maître d'ouvrage sera la commune et la structure sera mise à disposition du CCAS, responsable de la gestion du centre de loisirs les petites et grandes vacances. Des membres ont visité des structures existantes et des rapports de visite ont été élaborés.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le lancement de la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre, chargé des esquisses, avants projets, du projet définitif, de la préparation et du suivi des travaux, doit être lancée dans les prochaines semaines.

INFORMATIONS DIVERSES

- Madame le Maire présente le gobelet « Ville d'Orval » ; il a été réalisé pour être vendu lors du salon du livre le 06 novembre prochain et sur d'autres manifestations et événements organisés par la municipalité pour promouvoir la ville.

- La CANI RANDO a remporté un grand succès. Madame le Maire fait remarquer l'élan de générosité des différents partenaires et la participation de nombreux collègues pour la logistique à qui elle renouvelle ses remerciements.
Bilan : 60 participants, don de 380 euros remis à la SPA du Cher.
- Madame le Maire souhaite la même dynamique pour la randonnée OCTOBRE ROSE le dimanche 10 octobre qui est matérialisée sur 3 parcours (un parcours intra muros, un second parcours passe par Bouzais, un troisième parcours conduit à Orcenais). Elle remercie les Maires de Bouzais et Orcenais qui adhèrent à 100% et qui organiseront des ravitaillements sur leurs communes respectives.

Les vitrines de commerçants et la résidence SULLY seront également décorées pour OCTOBRE ROSE.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20 h 55